

Z81, du 28^e 8bre 1803 – Note d’inventaire du chalet de la montagne des Grandes Chaumilles pris par les citoyens Elizée et Daniel Golay députés à ce sujet –

1. A la chambre à fromages 41 tablars
2. Quatre fenêtres dont deux ont chacune deux carreaux cassés
3. A la cuisine, une fenêtre qui a trois carreaux cassés et quelques autres en deux pièces
4. Deux bassins pou la recuite dont un est fendu
5. Un enrichoir
6. A la chambre à coucher, un bois de lit
7. Une fenêtre qui a un carreau cassé
8. Un bois de lit sur le solay.

Toutes les portes du dit chalet sont pendues en épars et gonds de fer, à la réserve de celles du boiton au cochon que l’amodieur dit avoir été volée l’hiver passé dont il n’a resté que deux gonds et point de porte.

Les chenaux du toit devant sont fendues et pourries.

La cheminée a besoin d’être réparée en dedans et recouverte en dehors.

Les murailles ont besoin de réparation en plusieurs endroits.

Le pavé d’orient et occident a besoin d’être réparé.

Le mur du parc aux cochons est entièrement écrasé.

Il fut quelques lambris pour raccommoder un coin de la chape du côté du vent du chalet, de même que pour le couvert de la citerne proche du chalet.

Le mur entre la Perrause que l’ancien amodieur doit avoir fait à neuf contient 155 toises.

Les bassins des citernes proches le chalet est assez en bon état.

Celui de la citerne de bise de même.

Celui indivis avec la Perrause de même.

Celui du puits de la Combe au Cerf de même.

N’ayant pas eu le temps d’aller au Poile Chaud (?), les deux amodieurs, l’ancien et le moderne, ont dit que l citerne et le bassin sont en bon état.

Les murs de côté et d’autre sont assez en bon état.

L’ancien amodieur réclame une ferrure qu’il a faite la première année de son bail pour la courbe qui sert à pendre la chaudière ou le montant qui est 20 batz. Idem des escaliers pour monter sur le solay, idem une échelle, plus un bois de lit.

L’amodieur moderne demande qu’il lui soit marqué incontinent du bois d’affouage pour le chalet pour le préparer.

Omis en son rang que les chevalets qui portent les chenaux depuis le chalet à la citerne sont presque tous pourris aux pieds.

Il a observé que les buments soit le fumier est toujours sous l’avant-toit du chalet qu’il n’a pas été mené sur la montagne pour être épanché comme

l'amodiation le porte. Mais le nouveau amodieur s'est déclaré de se charger de cet ouvrage en place de l'ancien amodieur.

Z82, du 3^e juin 1813 – prise d'inventaire du chalet des Grandes Chaumilles avec les meubles qu'on y a trouvé et l'état des fontaines et citernes, en présence des nouveaux amodieurs François Audemars et Abram Piguet du Chenit : Abram Capt municipal représentant les Duperret, ancien amodieurs, par nous Abram Daniel Golay adjoint et Louis Olivier Meylan municipal, députés à ce sujet par la municipalité du Chenit –

1o (Ecrit primoz), à la chambre à fromage, quarante tablars à fromage tant bon que mauvais.

2o Quatre fenêtres au grenier

3o Une dite à la cuisine

4o Une dite à la chambre à coucher – il y a 4 vitres de cassées à ces fenêtres –

5o Deux dites sur le solay

6o A la cuisine deux bassins pour la recuite

7o Un mauvais enrichoir, un pressoir

8o Une bonne bèche garnie de trois plaques de fer

9o Des bonnes cordes en chanvre aux contrevents

10o A la chambre à coucher un bois de lit

11o Un dit mauvais sur le solay

12o Une grande échelle pour sur le toit

13o Une dite petite.

Toutes les portes du chalet tournent avec des épars et gonds en fer, excepté une du boiton à cochon. Les portes d'entrée de l'écurie ont besoin de raccommoder, de même que le plancher de dite écurie.

Les chenaux du dit chalet sont en bon état.

Le pavé du côté d'occident a besoin d'être réparé.

De même les murailles du chalet ont besoin de réparations en plusieurs endroits.

Les bassins proches les citernes du chalet sont bons.

Il y a un couvert en lambris sur une des citernes proche le dit chalet en mauvais état et a besoin d'être réparé.

Le bassin proche le puits de la Combe du Cerf est pourri. Il y a un arbre marqué pour un.

La citerne du Poile Chaud est en bon état et le couvert mauvais. Le bassin assez bon, de même que ceux des fontaines qui sont sur dite montagne.

Le mur cru qui nous a été connu être fait par l'ancien amodieur, comme le citoyen Abram Capt municipal son représentant le nous a déclaré, sépare les Grandes des Petites chaumilles et contient environ cent toises, assez mauvais en plusieurs endroits, n'ayant pas eu le temps d'aller visiter toutes les haies et murs

de dite montagne, pour lequel avons signé pour être remis en municipalité du chenit.

Abram Daniel Golay adjoint municipal Louis Olivier Meylan municipal

Du 22^e juin 1813, moi soussigné, par délibération, j'ai fait mené pour le chalet des Grandes Chaumilles cinq tablars à fromage d'environ 24 à 26 puces de largeur pièce, neufs, marqués en plusieurs endroits de la marque à feu empreinte CHENIT (encadré d'un rectangle). Abram Daniel Golay adjoint.

Z83, du 21^e mai 1822 – par délibération de la municipalité du Chenit, nous soussignés Pierre Abram Capt adjoint et Abram Daniel Golay municipaux, avons été remettre la montagne des Grandes Roches de bise avec l'état des chalets et effets ci-après désignés, au nouveau amodieur François Audemars et Monsieur le Syndic Joseph Daniel Golay représentant son frère Georges Golay, précédent amodieur – savoir :

Au Chalet d'en bas :

1o (Ecrit primoz) Au grenier, 35 tablars à fromages, trois fenêtres, il y a une vitre de cassée, deux fausses fenêtres presque toutes en bois, n'y ayant qu'une vitre par chaque.

2o A la cuisine, une fenêtre une vitre cassée, deux auges, un enrechoir, un pressoir, une bèche, toutes les portes sont en bon état.

3o Sur le soliveau, trois bois de lit, deux fenêtres, deux dites aux lucarnes, manque une vitre.

Deux échelles, une grande et une petite.

Au Chalet d'en haut :

A la cuisine un auge, un enrechoir, un pressoir, une bèche et une fenêtre.

Sur le soliveau, deux fenêtres et deux bois de lit.

Toutes les portes sont en bon état, excepté une au boiton qui manque une épare en fer : une échelle au dit chalet.

Les cheneaux du toit sont en mauvais état et ont besoin de réparer, aussi la chape du chalet et du boiton. Il faut environ deux douzaines de lambris pour ces réparations.

Les citernes sont la plus grande partie en bon état. Il y a celle proche le chalet d'en haut qui a besoin de rétablir, n'ayant qu'un pied et demi d'eau ; celle de sur la côte qui est neuve s'est desserrée et n'est pas pleine d'eau.

Quant aux murs crus, le précédent amodieur en veut encore faire rétablir de suite, après cela donnera connaissance de celui qu'il a fait pendant son bail.

De tout quoi nous avons dressé le présent verbal et signé pour être remis à la municipalité.

Z84, du 1^{er} juin 1825 – prise d’inventaire du chalet des Grandes Chaumilles -

Meubles qu’on y a trouvés, l’état des fontaines et citernes, cela en présence du nouveau amodieur, Abram Piguet du Bas du Chenit, et de l’ancien, Pierre Hédiger, demeurant à Montherond, par nous Abram Daniel Golay adjoint et Pierre Abram Capt municipal, députés à ce sujet par la municipalité du Chenit.

1o (Primoz) A la chambre à fromage, trente huit tablars à fromage, tant bons que mauvais.

2o Quatre fenêtres au grenier, où il y a sept vitres cassées.

3o Une dite à la cuisine.

4o Une dite à la chambre à coucher.

5o Deux dites sur le soliveau.

(Il y a dix vitres cassées encore à ces quatre fenêtres).

6o A la cuisine, deux bassins pour la recuite.

7o Un mauvais enrechoir, un pressoir et une bêche.

8o Une perche pour fermer un contrevent.

9o A la chambre à coucher, un bois de lit.

10o Un dit mauvais sur le soliveau.

11o Une grande échelle pour sur le toit en partie délabrée.

12o Une dite petite.

13o Les quatre portes de l’écurie sont entièrement délabrées et hors d’usage. Il faut incessamment en faire rétablir des neuves ; celles de la cuisine et chambres tournent avec des épares en bois qui sont plaquées en fer, aussi les gonds, excepté que la porte du grenier a des épares en fer.

14o La muraille du fond de l’écurie est trouée et a besoin de réparations, aussi bien que celle d’alentour du chalet.

L’ancien amodieur Pierre Hédiger a fait établir du mur cru au bas des dites Chaumilles qui nous sépare du Grand Croset, 72 toises.

Il y a deux citernes à recouvrir, ayant marqué le bois pour cet objet en présence du nouveau amodieur qui veut rétablir ces convertures ; encore pour deux auges dont le bois avait déjà été marqué l’année passée, que l’amodieur veut faire, pourvu qu’il soit payé de la façon de ce dernier objet.

Pour lequel avons signé le présent verbal pour être remis à la municipalité, au Chenit le 1^{er} juin 1825.

Abram Daniel Golay 1^{er} adjoint

Pierre Abram Capt municipal

Z85, de 1835 – inventaire des objets qui se sont trouvés aux Trois Chalets appartenant à la commune du Chenit et qui ont été remis au sieur Pilloud de Burtigny, nouveau fermier –

Article premier. Porte pour entrer à la cuisine. A la cuisine un mauvais enrechoir, deux bassins pour la recuite dont l'un est hors d'usage, mais il a été marqué une plante pour le remplacer ; un tour pour pendre la chaudière ; une fenêtre ; six perches autour de la cheminée ; presse à fromage et un mauvais bois de lit.

2o Chambre à fromage. Porte pour entrer à la dite chambre ; trente sept tablars à fromages avec leurs pendant ; quatre fenêtres.

3o Chambre à lait. Porte pour entrer à la dite chambre ; huit perches à lait ; et une planche pour pendant.

4o Escaliers pour monter sur le grenier à fromage ; deux bois de lit sur le dit grenier.

5o Quatre portes pour entrer à l'écurie, savoir : deux depuis la cuisine et les autres depuis dehors ; deux corps du plancher de l'écurie en bon état, les deux autres percés en plusieurs endroits.

6o Portes et auges aux deux étables à porcs.

7o Grande échelle pour le toit.

8o Chenaux aux deux toits du chalet, et une pour conduire l'eau à la citerne.

9o Bassin à la citerne près du chalet.

10o Les auges à la source au midi du chalet sont en bon état, excepté un, mais il a été marqué une plante pour le rétablir.

11o Bassin à la citerne à l'occident du chalet du côté du Chalet à Roch.

Chenit, le 3 mars mille huit cent trente cinq.

Marc Pilloud

Z86, du 29 octobre 1838 – **inventaire au Chalet à Roch** –

Le soussigné, à la réquisition du sieur Samuel Piguet du Campe, fermier du Chalet à Roch, demandant qu'il lui fut fait remise de la dite montagne, se sont transportés avec Frédérick Lecoultre fils, et le dit Piguet, nouveau fermier, et ont pris inventaire de l'état du chalet et du mobilier de dite montagne, et la remise lui en a été faite pour être sous sa garde et responsabilité spéciale.

Inventaire du Chalet d'en bas et mobilier.

Le chalet nous a paru en général en bon état. Toutes les portes sont pendues en bois. Les fenêtres sont bonnes. Le plancher de l'écurie est passable, à l'exception d'une vingtaine de pieds qui est mauvais. L'étable à porcs est mauvaise, le plancher est usé, la toiture aurait besoin d'être retenue.

1o A la cuisine une serrure à la porte d'entrée : une bèche soit crémaillère : un enrechoir ; presse à fromage ; deux bassins ; trois perches, plus deux aux contrevents ; deux petits bancs.

2o Chambre à fromage. Quarante-huit tablars à fromage.

3o Chambre à lait. Huit perches à lait, plus un tablar avec une planche.

4o Chambre à coucher. Deux mauvais bois de lit. Deux petites tables.

5o Une échelle pour le toit.

6o Un clédar au devant de l'écurie au midi.

7o Trois auges pour les porcs.

8o Deux citernes, l'une au midi du chalet est bonne, l'autre, au nord, est en construction par Abram David Aubert. Les deux bassins sont bons.

9o Les chenaux des toits et celles qui conduisent l'eau aux citernes sont en bon état.

10o Le couvert près le bois des Caboules est passable ; la citerne est déjà bien usée. Les deux bassins sont bons.

Chalet d'en haut.

Il est en général en bon état. Il faudrait une réparation au mur du côté de bise. Les portes du chalets sont toutes pendues en bois. Les fenêtres sont bonnes. Les deux rangées méridionales du plancher de l'écurie en bon état ; celles occidentales sont usées. Le plancher de l'étable à porc est usé.

1o A la cuisine, un enrechoir ; presse à fromage ; une bêche soit cramailière ; deux bassins presque neufs ; deux pièces de mérin équarries pour bancs ; à la cheminée il n'y a qu'une perche aux contrevents.

2o A la chambre à coucher. Deux bois de lit ; un banc.

3o Chambre à lait, cinq perches.

4o A l'écurie, un bon bassin pour les porcs.

5o Une grande citerne neuve à occident du chalet ; une seconde citerne qui ne se remplit plus qu'en partie.

6o Les 2 bassins rière les citernes qui sont bons.

7o Les chenaux du toit sont bonnes. Il en manque au toit à occident, 18 pieds.

Au Chenit, le dit jour 29^e octobre 1838.

Louis Capt municipal

Louis Piguet municipal.

Du 25^e 9bre 1844

A la réquisition de Frédérich Piguet, nouveau fermier du Chalet à Roch et Auguste fils de Jaques Samuel Piguet, ancien fermier, s'étant transportés aux deux chalets du Chalet à Roc pour en faire la remise au nouveau fermier.

Au Chalet dessous les objets sont en général les mêmes que dans le précédent inventaire ; les tablars du grenier à fromage, il y en a quarante-deux au grenier et six autres sur le galetas ; les contrevents manquent, il y en a deux neuf au Chalet prêts à poser ; la fenêtre de la chambre à coucher a trois carreaux de cassé, une

de la cuisine et une du galetas, chacune un carreau de cassé et une autre au galetas en en a deux de cassés, toutes les fenêtres du grenier sont cassées.

Le plancher qu'il indique pour avoir établi pour condition de ferme paraît bon ; il y en a une rangée de quarante-neuf pieds plus un de trente pieds, une partie du plancher est en mauvais état.

Au Chalet dessus, l'état du chalet est le même que dans le précédent inventaire. Les planchers de l'écurie fait pour condition de ferme sont bons ; à une rangée il y en a trente-sept pieds, à une autre rangée dix pieds, plus trente-huit pieds de plancher à la raie ; en tout 85 pieds.

La partie de l'écurie occidentale est tout à fait mauvaise par rapport au plancher.

25 novembre 1844

Henri François Piguet municipal.

Z87, du 1^{er} juin 1841 – **inventaire de la montagne et chalet de Mézery et autres** –

Les soussignés, ensuite de la commission qu'ils en ont reçue de la municipalité et en exécution des articles 2 et 3 des conditions de la ferme de la montagne de Mézery, Derrière les Grandes Roches, se sont transportés sur dite montagne pour la recevoir d'Auguste Audemars, ancien fermier, et en faire remise à David Crétaz, nouveau amodiateur. Ils ont à cet effet dressé un inventaire de l'état des chalets et du mobilier appartenant à la commune, afin qu'ils soient dès cette date sous la garde et responsabilité spéciale du dit Crétaz, nouveau fermier.

Chalet d'en bas. Il est en assez mauvais état de location. Une partie de la toiture a été refaite en 1840. Il en reste à recouvrir immédiatement environ quatre toises au toit occidental, depuis la lucarne à la cheminée et à bise. Les lattes pour fermer l'avant-toit occidental n'existent plus ; il paraît qu'elles ont été enlevées dernièrement. Il y a deux colonnes de cinq de longueur pour porter la panne de l'avant-toit qui sont hors d'usage. Pour ces deux derniers articles, l'amodiateur a été chargé de les rétablir ; l'inspecteur forestier a été chargé, à cet effet, de lui marquer sur la montagne le bois nécessaire. L'amodiateur a aussi été chargé de faire un buatton pour une partie de ses porcs sous l'avant-toit occidental : il devra être fait en lambris et coineaux.

1o Le plancher de l'étable à porcs est mauvais en majeure partie, de même que les portes.

2o A l'écurie, deux rangées du plancher encore bon ; le reste est mauvais. Le mur occidental de l'écurie est percé. Les barrières pour attacher le bétail en assez bon état, à l'exception de celle à orient qui a besoin d'une réparation.

3o A la cuisine une serrure avec sa clé à la porte d'entrée. Un tour pour la chaudière en bon état. Deux bassins, un bon et un mauvais. Un enrechoir bon.

Les cordes des contrevents en fil de fer bonnes, quoiqu'il manque un petit bout à une. Quatre perches bonnes.

4o A la chambre à coucher, un mauvais enrechoir (?) ; deux bois de lit, un bon et un mauvais.

5o Chambre à lait en assez bon état.

6o Chambre à fromages en bon état ; 37 tables bonnes, de même que les fenêtres.

7o Une échelle pour le toit, médiocre.

8o Six vitres cassées aux fenêtres de la cuisine et à celles de la chape du côté de bise.

9o Deux barrières aux portes de l'écurie en mauvais état.

10o 105 pieds courant de chenaux au toit occidental pour conduire l'eau à la citerne, en bon état.

11o Un petit auge pour les porcs derrière le chalet, mauvais. Celui de la citerne vers le chalet est usé. Ceux du couvert à vent du chalet et du puits au nord sont bons. Le puits au nord est en partie comblé. Il sera nécessaire dans les chaleurs de l'été de le rétablir.

Chalet de Joux

1o Le pan brisé de bise de l'étendue d'environ cinq toises est usé.

2o Le plancher de l'écurie est en très mauvais état, les trois quarts doit être refait à neuf au printemps de 1842 : les barrières pour attacher le bétail bonnes.

3o A la cuisine un tour pour la chaudière bon ; un bassin de même. La porte d'entrée de la cuisine est mauvaise ; le fermier a été chargé de la faire rhabiller et d'y attacher une serrure qui devra être levée chaque année en automne. Il a aussi été chargé de faire réparer les deux portes de l'écurie. A la fenêtre de la cuisine, il manque quelques vitres.

4o Chambre à lait passable.

5o Sur les chambres, deux mauvais bois de lit.

6o Un petit auge à porcs. Celui de la citerne derrière est mauvais et celui de la citerne à bise est bon.

7o 232 pieds courant de cheneaux aux toits et pour conduire l'eau aux citernes en assez bon état.

Au Chenit, le dit jour 1^{er} juin 1841.

Ls Capt, municipal

Z88, du 7^e septembre 1854 – **inventaire du mobilier au chalet des Grandes Chaumilles appartenant à la commune du Chenit** –

1o Il y a quarante-neuf tablars dans le grenier à fromages, dont neuf qui sont entièrement neufs, et 40 plus ou moins usés.

2o Deux bois de lit à la chambre à côté de la cuisine et un mauvais sur le galetas.

3o A la cuisine, l'auge ainsi que les ustensiles servant à la fabrication des fromages sont en bon état.

4o Une grande échelle, aussi en bon état.

5o Deux cléders aux portes de l'écurie, en bon état.

6o Les cheneaux des avant-toits, ainsi que celles qui conduisent l'eau à la citerne, sont en bon état.

7po La serrure de la porte du grenier à fromages étant hors d'usage, elle sera remplacées par une neuve.

8o Un tas de bois sous l'avant-toit, de 12 pieds de long sur 6 pieds d'hauteur.

9o Un autre tas de bois à orient du chalet d'environ une demi-moule.

Z89, du 18 8bre 1856 – inventaire du chalet de Mézery et du chalet du Pré Derrière –

Inventaire du mobilier des chalets de la montagne de Mézery appartenant à la commune du Chenit et remis au fermier Louis Piguet le 18^e 8bre 1856 par Jules Aubert, municipal, membre de la section des forêts.

Chalet de Mézery

1o A la cuisine, une bèche pour la chaudière ; deux bassins : un enrichoir ; une presse à fromages et trois perchettes.

2o A la chambre à lait, des perchettes pour poser les baignolets, deux petits tablars et un tronc.

3o A u grenier à fromages, 33 tablars à fromage et porte tablars en bon état.

4o Un bois de lit sur le galetas.

5o Deux cléders devant le chalet et un auge pour les procs.

6o Un dit devant la porte de l'écurie au midi.

7o A l'écurie, une échelle pour le toit et les barrières pour attacher le bétail en bon état.

Chalet du Pré Derrière

1o A la cuisine. Un enrichoir, un bassin, une bèche et la presse à fromage.

2o Un bois de lit sur le galetas.

3o A l'écurie, les barrières pour attacher le bétail, en bon état.

4o Un clédar devant la porte de l'écurie.

5o Les portes et fenêtres des dits chalets en bon état.

L90, du 9^e 9bre 1856 - **inventaire du mobilier des chalet du Chalet à Roch**

Inventaire du mobilier des chalets du Chalet à Roch appartenant à la commune du Chenit et remis au fermier Louis Samuel Beday, à Montricher, le 9^e 8bre 1856, par Jules Aubert municipal.

Chalet d'en bas

1o a la cuisine, deux enrichoirs, deux auges, une bêche pour la chaudière et trois petits bancs.

2o Au grenier à fromages, 37 tablars à fromages.

3o a la chambre à lait, des perchettes pour les baignolets et un tronc. Il manque environ 4 pieds au plafond de die chambre.

4o Deux bois de lit à la chambrette.

5o A l'écurie, les barrières pour attacher le bétail en bon état.

Chalet dessus

1o A la cuisine, deux bassins, un enrichoir et une bêche pour la chaudière.

2o A la chambrette, deux bois de lit et un banc.

3o A la chambre à lait, des perchettes pour poser les baignolets en bon état sur lesquelles il y a trois tablars à fromage.

A l'écurie, une échelle et des barrières pour attacher le bétail, en bon état.

L91, du 7^e 8b re 1856 – **inventaire du mobilier des chalets des Petites Chaumilles appartenant à la commune du Chenit et remis à Olivier Goy de Vaulton, fermier de dite montagne –**

Chalet dessus

1o A la cuisine, un bassin, un enrichoir, une bêche pour pendre la chaudière, une presse à fromages et des perchettes pour les baignolets.

2o A la chambrette, deux bois de lit et trois perchettes.

3o A la chambre à lait, des perchettes à baignolets et un tronc.

4o A l'écurie, une grande échelle, les barrières pour attacher le bétail, en bon état, ainsi que toutes les portes et fenêtres du dit chalet.

Chalet dessous

1o A la cuisine, deux enrichoirs, un bassin, une bêche et une presse à fromages.

2o A la chambrette, deux bois de lit.

3o Au grenier à fromages, 40 tablars à fromages et douze porte tablars.

4o Un bois de lit sur le galetas.

5o A l'écurie, deux échelles, les barrières pour attacher le bétail, en bon état, ainsi que les portes et fenêtres du dit chalet.

6o A la chambre à lait, un tablar, des perchettes pour les baignolets et un tronc.

Note : le matériel de travail du lait et de fabrication du fromage appartenant aux amodieurs, il n'est donc possible de le découvrir au travers de ces inventaires. Il faut avoir recourt aux pièces privées pour trouver des listages concernant ces précieux instruments de bois et de métal, objets emblématiques de la vie de nos alpages.

AC50, du 23^e 8bre 1771 – inventaire du sieur Isaac Benoît du Chenit, en son vivant cabaretier au dit lieu, décédé à la fin d'avril 1766, sélection des objets de chalet

Effets du ménage inventoriés le dit jour 13^e mai 1766 à la maison de Mr. le Capitaine Thomasset (amodiée par le dit Benoît) :

...

16 baignolets à lait, grands et petits

4 seillons à lait

3 couloirs à douves

5 petits guechets à lait

2 beurrières

2 tapettes

5 boilles à présure

2 boilles à brentes

5 dites à porter à la main

2 potzes de cuivre à lever le serai

2 dites de bois à écremer

2 ramois à serai

Un enrechoir et les fonds à presser le fromage

Une forme à tome

5 dites à chevrotins

2 chaises de fruitier

3 laviorets à douves

2 seilles ordinaires

3 seillons dits

Un tonneau à aisi

Un âne à porter le fromage (oiseau ?)

Un métra (mitre ?) de fruitier

2 barils

2 chalits (bois de lit)

2 vieux tablars à la cuisine

Une dizaine de pièces de terre commune en bassins plats.

On découvrait précédemment dans les différentes rubriques, objets en rapport avec le lait ou l'élevage, ici dans la maison mère :

2 grosses sonnettes de cheval

8 cuillers de fruitier

Une grande forme à tome

Une potze écremoire et 5 autres

Une boille

Une sonnette de cheval

Un demi-tonneau à fromage plein d'orge moins un pied

Un tonneau à fromage vide

2 planes à pluire (dont l'usage pose une interrogation)

Un gros toupin avec sa courroie

2 dis avec leur courroie

Une carrée aussi avec sa courroie

Une métra (mitre ?) de fruitier

Et l'on peut rajouter pour la maison Thomasset :

Un grand chauderon de cuivre d'environ 6 seillées (un peu faible à note avis pour faire le fromage, plutôt pour les tommes, dont la fabrication par ailleurs ne demandait peut-être guère de chauffage)

2 tonnelets à tenir le sel

Un toupin avec sa courroie

2 sonnailles

Un petit toupinet

3 grelots.

On lit plus bas :

1766, 12 mai, ses hoirs (au défunt Benoît) ont déclaré avoir envoyé aux Demoiselles d'Aubonne par Jean Meylan leur beau-frère à compte de ce qui leur est du pour l'amodiation de leur montagne, vingt-cinq louis d'or neuf de ceux qui se sont trouvés à la garde-robe du dit défunt, fl. 1000.

On pourra comparer ce matériel de chalet du sieur Benoît avec celui laissé aux Charbonnières, par Jaques-David Rochat, marchand de fromage, décédé en 1776 et dont la succession fut réglée en 1780 – ACV, PP142/828 :

Ustensiles en bois :

8 pièces tant seilles que demi seilles
Un couloir
Une beurrière
2 bollies, une à main et l'autre à porter derrière le dos
4 seillons
5 loches de bois
2 seillons à tirer (traire) gâtés

On trouvait encore dans la rubrique : différents articles :

Une salière pour saler les fromages
Un pot pour la teinture pour les tonneaux de fromages avec deux pinceaux, le pot est troué
8 percettes de fromages
Une trentaine de vieux tonneaux de fromages

On découvre aussi dans le matériel de cuisine, outre l'assortiment très complet des services, des casseroles diverses et de la vaisselle, une chaudière en cuivre pesant avec l'anse 106 L. poids de 17 onces, et d'une valeur de 192 florins 6 batz. Vu la grosseur que l'on peut déterminer d'après le poids, et le prix, on peut supposer qu'il s'agisse ici de la chaudière de chalet qui a été recyclée à la cuisine dès après le décès de Jaques-David et alors que, selon toute probabilité, on n'a plus tenu montagne.

Deux autres chauderons de cuivre pesant un 21 L. $\frac{1}{2}$, l'autre 15 L. $\frac{1}{2}$ avec leurs anses, l'un étant déjà raccommoqué, d'une valeur de 70 florins, se retrouve aussi à la cuisine. Avaient-ils un usage au chalet ou furent-ils toujours ici sur place, ce que nous sommes enclin à penser.

Mobilières du chalet (qui n'a pu être déterminé, de toute évidence, puisque ne figurant pas à l'inventaire, pris en amodiation) :

Une rèche à faire le fromage (serait-ce la chaudière ?)
Un tramois
2 petites bollies pour la présure
6 piez dont 2 ne valent rien
4 seillons à tirer
2 tonneaux pour l'azy
Une bonne demi seille et deux mauvaises
Un lavoir
Un entonnoir pour l'azy
Une poche à serai de cuivre
Une poche à écrémer

Un brochet où on tient le sel
Un puisoir pour la cuite
Une beurrière
Une poche pour le petit lait
Deux berouettes assez mauvaise
Une chaise à une jambe
Trois lâches qui ne valent rien
Un râteau à dents de fer
9 baignoires
3 petits dits dans lesquels on mange
12 lins (liens) de vaches en fer et un chez les Lardiet en Bourgogne
Un petit toupin et une mauvaise senaille (sonnaille)

Marchandises :

3 restes de pièces de piez pour fromages 9 grands et 14 médiocres
67 peaux de caillet
Tabac – fourniture diverse et nombreuse vu que Jaques David en faisait le commerce –

96 pièces de fromage dont environ la moitié sont fendus et éclatés pesant poids de 18 onces 4156 livres évalués les uns dans les autres à L. 23/10 le % font 2441 fl. 6

9 pièces petits fromages soit tommes, pesant au dit poids 240 L. à L. 20 le %, 120 fl.

On a laissé quelques tommes fabriquées à la maison pour l'usage des gens de la maison et des domestiques.

Suit détail de la marchandise en lapidaire.

Ce qu'on ne trouvait pas, par contre, c'était des sonnailles un peu de sorte, de telle manière que l'on peut se demander si la coutume des grosses batteries était déjà la mode ou si l'on commençait seulement à ensonnailler (ensonnailler) les vaches. On constatera pourtant que le sieur Benoît, probablement moins fortuné que Jaques David Rochat, possédait une batterie, qui, sans être sensationnelle, possédait quelques pièces, avec notamment des sonnettes pour les chevaux.

Ne figurent pas non plus dans l'inventaire de Jaques David Rochat les cuillers ou cuillères de fruitier.

EC770 (fonds Samuel Aubert), extrait du registre des inventaires pris par le juge de Paix et son greffier dans le cercle du Chenit.

Du 22 mars 1826, inventaire des biens du défunt Abram Elisée Aubert de Derrière-la-Côte :

- 17. Une poêle à rôtir le fromage
- 98. Un enrichoir (enrochoir) et deux tavez
- 99. Un baril soit tonneau d'azi
- 100. Une boiette à présure, une poche à écrémer et un débattoir
- 101. Un couloir avec sa servante et un entonnoir en sapin
- 102. Deux beurrières dont une petite
- 103. Deux boilles à mains dont une grande
- 104. Une dite à dos
- 105. Une dite soit mètre (mitre)
- 106. Trois seillons à traire dont un vieux
- 107. Un brochet pour donner le lait aux veaux
- 108. Six bagniolets pour le lait
- 109. Une poche à lever le serai en cuivre
- 112. Un grand laviolet (pouvait servir autant à la cuisine qu'au chalet)

Au grenier :

- 137. Seize formes à chevrotins dont une grande
- 138. Un tabouret
- 139. Un petit tabouret à buffet
- 140. Un toupin
- 141. Une campagnarde avec sa courroie
- 142. Une dite plus petite mauvaise
- 143. Trois grelots sans courroie.

A la cave :

158. Un perquet (qui devrait figurer dans les objets de chalet, puisque cet engin sert à charrier sur le dos des mottes de beurre par exemple, ou des serais).

On devrait encore, ceci dit à titre de curiosité, dans le bureau :

270. Une ceinture (de cuir) à mettre des espèces (sorte de sac très allongé et creux où l'on pouvait glisser des pièces, et que l'on attachait ensuite autour de la taille).

Dans tous les cas ces trois inventaires, que tous l'on découvre dans nos archives publiques, sont d'un intérêt formidable et mériteraient d'être analysés autant les uns que les autres dans le détail le plus infime afin de reconstituer la manière de vivre d'autrefois.

On ne négligera pas non plus pour ce genre d'exercice, le registre d'inventaires du secrétaire Benjamin Golay que l'on découvre de même aux

ACV, fonds P Auguste Piguet, sous le no D 95 : 1759-1765. Registre des inventaires des hoiries de rière le Chenit, levés par le secrétaire Benjamin Golay.